
CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L. 6353-1 et suivants du code du travail)

Proposition de formation : «Praticien accompagnateur en techniques manuelles corporelles»

Pour toute question, modification de la formation et des éléments de son contenu, merci de joindre votre contact à SOPHROKHEPRI ou bien de contacter le centre aux coordonnées suivantes :

ADRESSE

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE

CONTACT

Adresse mail : evelyne.revellat@kheprisante.fr

Téléphone : 06 60 47 71 64

Nous nous tenons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Annexe 02 2/2

Programme de la formation

Praticien accompagnateur en techniques manuelles corporelles

Module 1 sur 3 jours : maîtrise de la réflexologie plantaire thaïe

JOURNEE 1 : Les pieds, les orteils, les talons : (7h)

Objectif :

À l'issue de cette journée, le stagiaire connaîtra les différentes règles à respecter pour accomplir son travail :

- Règles d'hygiène
- Règles de mise en sécurité du client
- Règles législatives en vigueur

Le stagiaire saura effectuer un travail de qualité sur différentes parties du corps de son client :

- Les pieds
- Les orteils
- Les talons

JOURNEE 2 : Les jambes, les bras postérieurs, les mains, le ventre : (7h)

Objectif :

À l'issue de cette journée, le stagiaire saura effectuer un travail de qualité sur différentes parties du corps de son client :

- Les jambes, Les mollets, Les genoux
- les bras postérieurs, les mains, le ventre

Le stagiaire sera en mesure de rassembler les mouvements de la première journée et de la seconde journée.

JOURNEE 3 : Les jambes, les malléoles, les cuisses : (7h)

Objectif :

À l'issue de cette journée, le stagiaire saura effectuer un travail de qualité sur différentes parties du corps de son client :

- Les jambes
- Les malléoles
- Les cuisses